

AVIS DE PUBLICITE – MANIFESTATION D’INTERET SPONTANEE - REFERENCE COT PVHC03

APPEL A CANDIDATURE - COMMUNES DE BORT-LES-ORGUES, LANOBRE

EDF HYDRO CENTRE – AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE BORT LES ORGUES

Convention d’occupation temporaire du domaine public hydroélectrique concédé à EDF

(article L.2122-1 et suivantes du code général de la propriété des personnes publiques)

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d’intérêt spontanée d’une entreprise ayant fait une proposition d’occupation d’un emplacement du domaine public hydroélectrique pour l’exercice d’une activité économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, EDF attribuera à l’entreprise ayant manifesté son intérêt une convention d’occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d’occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Publié le	02 avril 2024
Durée de mise en ligne de l’avis à compter de sa publication	4 semaines
Date limite de réception des propositions	02 mai 2024
Concession hydroélectrique concernée	Retenue de Bort les Orgues Le cahier des charges de concession est à disposition des candidats
Lieu	Communes de : BORT LES ORGUES, LANOBRE
Objet de l’occupation – Activité(s) pouvant être exercée(s)	Tout type d’activité économique compatible avec l’exploitation de la retenue et des usages en vigueur
Caractéristiques essentielles / particularité de l’emplacement	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet sera compatible avec les contraintes d’exploitation inhérentes à l’utilisation de la retenue intégrées à la concession de BORT : hauteur et fréquence du marnage, mise à sec de la retenue. • Le bénéficiaire aura à charge de démontrer à l’exploitant et à l’administration chargé du contrôle que le projet n’impacte pas la sûreté du barrage et ne présente aucun risque vis-à-vis de l’usage des organes d’évacuation de crues • Le projet sera compatible avec les usages existants sur la retenue : activité nautique, pêche ...
Restrictions	<ul style="list-style-type: none"> • Priorité absolue des besoins et des activités du concessionnaire (aucun recours possible à cause d’une variation du niveau de la retenue interdisant l’exercice de l’activité autorisée) • Respect de la réglementation en vigueur notamment : • Respect du Plan de Prévention des Risques Inondation en vigueur • Respect de l’arrêté préfectoral en vigueur portant règlement particulier de police de la navigation sur la rivière Sioule
Type d’autorisation délivrée	Convention d’occupation précaire et révoquant, dans le cadre du respect de la loi sur l’eau et de la réglementation en vigueur et future relative aux activités autorisées

Durée de la convention d'occupation temporaire	Maximum 30 ans
Conditions financières à la charge du demandeur (redevance)	- part fixe de 5000 €/an revu suivant l'indice L - part variable minimum de 8 % du chiffre d'affaires
Conditions générales d'attribution/ critères de sélection	<p>Le candidat doit posséder des références vis-à-vis de l'activité économique envisagée.</p> <p>L'ensemble des installations et des activités proposées devront répondre aux critères de sécurité et aux législations en vigueur.</p> <p>Le candidat est invité à fournir un dossier avant la date limite mentionnée ci-dessus et comprenant notamment :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une présentation de la structure candidate comprenant des renseignements d'ordre juridique, économiques et financiers (ex : statut juridique de la structure, un extrait KBis de moins de 3 mois, la qualité du représentant de la structure) 2. Pour : <ul style="list-style-type: none"> ○ activité existante, les comptes annuels certifiés des 3 derniers exercices clos, et le business plan de l'activité projetée ○ nouvelle activité, le business plan avec projection financière et l'attestation bancaire de suivi de l'activité 3. Une présentation de l'activité projetée et des aménagements nécessaires à l'exercice des activités (accompagné de plans et de visuels) et la justification de la compatibilité ou des interférences avec les ouvrages hydrauliques 4. L'identification précise des travaux préalables nécessaires à la mise en place de l'activité et des aménagements nécessaires à l'accueil du public, le cas échéant 5. Les moyens humains et techniques mis en œuvre pour l'exercice des activités envisagées 6. La grille tarifaire envisagée 7. Le business-plan permettant de justifier le Chiffre d'affaires (CA) 8. Toute information complémentaire que le candidat juge utile d'apporter pour la bonne compréhension de son dossier et la mise en perspective des conditions d'exploitation. <p>Les demandes seront analysées par EDF au regard des critères d'appréciation suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Compatibilité du projet avec la sûreté des ouvrages hydrauliques et l'exploitation hydroélectrique de la retenue : le candidat devra donner les informations suffisantes pour apprécier la qualité de son offre sous réserve d'élimination si le niveau d'information est insuffisant pour juger ce point (20%) 2. Compatibilité avec la sécurité des biens et des personnes : le candidat devra donner les informations suffisantes pour apprécier la qualité de son offre sous réserve d'élimination si le niveau d'information est insuffisant pour juger ce point (20%) 3. Adaptation du projet au contexte local : prise en compte du règlement de navigation, des activités en usage sur la retenue. Le candidat devra démontrer les adaptations nécessaires et la

	<p>méthodologie envisagée pour permettre la réalisation de son projet (20%)</p> <p>4. La localisation et la surface de l'emprise (10%)</p> <p>5. Redevance : le pourcentage proposé de la part variable (30%)</p>
Dépôt des candidatures	<p>Lettre recommandée avec accusé de réception à :</p> <p>EDF – HYDRO CENTRE – Direction Concessions 10, allée de Faugeras 87100 LIMOGES</p> <p>A l'attention de Monsieur Jean COPREAUX</p> <p>Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : CONFIDENTIEL – BORT - NE PAS OUVRIR</p> <p>Objet à mentionner : Candidature COT PVHC01</p> <p>Mail : christophe.gille@edf.fr</p> <p>Tel 06.82.28.28.66</p>
Personne à contacter pour renseignement	<p>EDF – HYDRO CENTRE – Direction Concessions 10, allée de Faugeras 87100 LIMOGES Christophe GILLE</p> <p>Mail : christophe.gille@edf.fr</p> <p>Tel 06.82.28.28.66</p>